

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Juillet à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODJNOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARENNO Morcédes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie, Mme LEBEAU Colette

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

**N°2022/N°120**

### **OBJET : SUBVENTIONS 2022 POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Vice-président en charge de la culture du tourisme et de la communication présente aux membres du conseil communautaire les propositions d'attribution de subvention suite à l'analyse des demandes, conformément au règlement d'attribution voté par le conseil communautaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 35 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 39 735 € :

- Au Comité de coordination des Fêtes de la Soierie, pour les Fêtes de la Soierie du 9 au 12 septembre à Charlieu. Montant des dépenses 23 130 €. Montant sollicité : 6 000 € (26%). Subvention votée : 26 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- A la société des Amis des Arts pour les Nocturnes de l'abbaye en août 2022 (4 séances). Montant des dépenses : 4 800 €. Montant sollicité : 1 920 € (40%). Subvention votée : 35% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 680 €.

- Aux amis des musées des Charlieu, pour l'exposition « tissus/tissu, variations sur la trame. » du 4 juin au 31 octobre. Montant des dépenses : 13 100 €. Montant sollicité : 5 200 € (40%). Subvention votée 35 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 585 €.

- Aux Farfadets pour « le tour du monde en 80 jours » du 6 au 17 juillet dans la cour des musées de Charlieu. Montant des dépenses : 19 100 €. Montant sollicité : 3 000 € (15 %). Subvention votée 16 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.

- Aux Farfadets pour la 13ème édition de Paroles Paysannes du 9 au 21 août au Grand couvert de St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 24 500 €. Montant sollicité : 6 000 € (24%). Subvention votée : 21% des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

- Au CAP de Charlieu, pour le rassemblement automobile le 10 juillet. Montant des dépenses 3 990 €. Montant sollicité : 1 580 € (39,5%). Subvention votée : 35% des dépenses avec une subvention plafonné à 1 396 €.

- Au CAP de Charlieu, pour la foire à l'andouille le 12 novembre. Montant des dépenses : 5 200 €. Montant sollicité : 1 950 € (37,5%). Subvention votée : 35% des dépenses avec une subvention plafonné à 1 820 €.

- Aux Marchés de Noël de Charlieu. Montant des dépenses : 25 980 €. Montant sollicité : 1 000 € (3,85%). Subvention votée : 2% des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.

- A l'école de musique de Charlieu, pour le Festival Baroque du 19 au 26 janvier. Montant des dépenses : 4 460€. Montant sollicité : 1 000 € (22%). Subvention votée : 23 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.

- A Festibaye, pour son festival au théâtre de verdure de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, le 11 juin. Montant des dépenses : 14 100 €. Montant sollicité : 2 500 €. Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subventions plafonné à 2 500 €.

- A la Société de musique dionysienne, pour l'organisation d'un spectacle « Les Frères Perez » de la Cie Tempo dans le cadre de la semaine bleue du 3 au 9 octobre. Montant des dépenses : 1 500 €. Montant sollicité : 600 € (40%). Subvention votée : 35 % des dépenses avec une subventions plafonné à 525 €.

- A l'AFR de Pouilly – pour l'anniversaire des 30 ans le 11 juin. Montant des dépenses : 5 090 €. Montant sollicité : 1 000 € (19,6%). Subvention votée : 35 % des dépenses à caractère culturels et événementiels soit 1 300 € avec une subvention plafonnée à 455 €.

- Aux amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu, pour les Médiévales le 20 et 21 août. Montant des dépenses : 9 000 €. Montant sollicité : 1 800 € (20%). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subventions plafonné à 1 800 €.

- A la MJC de Charlieu pour la 5ème édition des Férires du 18 au 30 novembre. Montant des dépenses : 41 300 €. Montant sollicité : 6 000 € (14,5%). Subvention votée : 15% des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- A la MJC de Charlieu pour les mots de printemps le 8 avril. Montant des dépenses : 3 262 €. Montant sollicité : 650 € (19,9%). Subvention votée : 20% des dépenses avec une subvention plafonnée à 650 €.

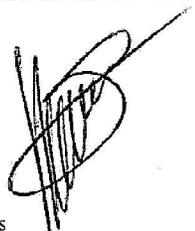
- Aux Chantres du Thoronet, pour un concert le 21 août. Montant des dépenses : 7 470 €. Montant sollicité : 3 000 € (40%). Subvention votée : 20% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 494 €.

- A Arcinges sauvegarde du patrimoine, pour 2 concerts à l'église les 17/06 et 08/10. Montant des dépenses : 1 260 €. Montant sollicité : 330€ (26%). Subvention votée : 27% des dépenses avec une subvention plafonnée à 330 €.

- A la Cie Descobrir pour le projet TR-ÂME(S) à l'EHPAD de Charlieu. Montant des dépenses : 12 939 €. Montant sollicité : 3 794 € (29%). Subvention votée : 8% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 € sous condition que se réalise une représentation ouverte au public sur le territoire.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de de Sevelinges  
M Dominique PALLUET



Ainsi fait et délibéré, à Briennon  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Délibération rendue exécutoire par publication sur le site internet de la collectivité à compter du 6 JUIL. 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200635202-20220721-N2022-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022